

La maladie comme ultime recours Le droit d'asile pour raison humanitaire

Cette analyse est disponible en format pdf (A4) sur notre site www.vivre-ensemble.be. Elle peut être reproduite et publiée. Nous vous demandons de mentionner la source et de nous transmettre une copie de la publication.

Après de nombreuses démarches, lorsqu'un demandeur d'asile est débouté, il lui reste une ultime possibilité de pouvoir rester sur le sol belge: introduire une demande d'asile « pour raisons humanitaires ». La maladie est l'un des motifs importants qui permet d'obtenir ce statut. Etre malade : la seule solution pour avoir le droit d'être citoyen ? Au-delà des situations individuelles, cette analyse tente de discerner les enjeux de cette réalité pour les droits humains, la dignité de la personne et notre « vivre ensemble ».

Depuis 1974, l'Europe a fermé ses frontières à l'immigration de travail et la migration d'asile est devenue une facette incontournable de l'immigration en Europe.

Ce virage dans la politique de migration et les réformes qui vont suivre cherchent à éviter « les demandes abusives ». La mise en pratique concrète de la politique d'accueil s'ancre de plus en plus dans la méfiance. Les demandeurs d'asile n'ont généralement pas le droit de travailler et se retrouvent donc confinés dans une posture d'assistés¹. Ils sont ainsi maintenus, de fait, en marge de notre société dont bien des codes sont basés sur l'autonomie, l'efficacité et la rentabilité. Ils apparaissent comme non productifs, comme « un surplus », « une charge² », ce qui favorise le soupçon de « migration abusive ».

Bien que la Belgique soit un pays où toute personne doit être considérée comme innocente jusqu'à preuve du contraire, les candidats réfugiés y sont donc, eux, considérés a priori comme coupables de fraude et traités avec toute la méfiance que cela implique.

Jacinte Mazzocchetti, docteur en anthropologie de l'UCL, a apporté

un éclairage intéressant sur leurs difficultés lors du Séminaire international "Navigating Difference: A Forum on US and European Approaches to Immigration. Past and Present in Belgium, Italy and the US", organisé à l'UCL en avril 2011. Elle relève que certains migrants ont été peu ou pas scolarisés et ont des connaissances du contexte politique et des réalités sociales belges très

**Les candidats
réfugiés sont
considérés a
priori comme
coupables de
fraude et traités
avec toute la
méfiance que
cela implique.**

parcellaires. "Ils n'ont pas connaissance des codes langagiers et comportementaux exigés dans la procédure d'asile. Or, la procédure d'asile est une politique de la suspicion et de la preuve et pour parvenir à convaincre, il faut savoir dans quel jeu on joue"³. Elle explique ensuite que ceux qui ne maîtrisent pas les règles du jeu ont beaucoup de difficultés à faire reconnaître la réalité de leur situation⁴.

De nombreux témoignages, dont ceux qu'elle rapporte lors de ce séminaire, parlent de très longues procédures qui enchaînent refus et recours durant des années. Lorsque cette procédure s'éternise, le retour devient, pour le candidat réfugié, de plus en plus improbable voire impensable. Son image de soi se dégrade. Il glisse alors peu à peu dans la désespérance et l'impression d'être dans une impasse. Il n'est

BIBLIOGRAPHIE

Livres et revues :

F. Affergan: *Exotisme et altérité. Essai sur les fondements d'une critique de l'anthropologie*, Paris, PUF, 1987

B. Beth: dans: *L'accompagnement des mourants en milieu hospitalier*, Ed. Doin, 1986,

J. Furtos: « Demande d'asile et parentalité, un paradigme de la précarité », *Les cahiers de rhizome*, n° 37, 2009

Lutte Solidarité Travail: *La dignité parlons-en ! Chronique de vingt-cinq ans d'application de l'aide sociale*, Ed. Luc Pire, Col. Voix du silence, Bruxelles, 2003

M.R. Moro: *Nos enfants demain, pour une société multiculturelle*, Ed. O. Jacob, col. Psychologie, Janv 2010,- p. 94-95.

T. Nathan : *L'influence qui guérit. La leçon de l'étranger*, Ed. Odile Jacob, col. Poches, Paris, 1999

A. Sayad : "*La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*", Liber, Seuil, 09/1999.

Séminaires, cours et travaux

J. De Munck: *Les insécurités sociales: transformation du rapport à la norme*, cours de santé mentale en contexte social : multiculturalité et précarité, UCL, 12 mars 2010

C. Grard : *Transformation de la parentalité dans des familles de la région des grands lacs: Mères seules en exil*, travail non publié, réalisé pour le cours de P. Jamouille: anthropologie de la précarité, UCL 2011

P. Jamouille : « Anthropologie de la précarité », cours de master en anthropologie, UCL, Louvain La Neuve, 2010-2011

Rapport démographique: "Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique" 2009, Groupe d'étude de démographie appliquée UCL et Centre pour l'égalité des chances et de lutte contre le racisme

J. Mazzocchetti, « Les migrations Afrique-Europe : fermeture des frontières, nouvelles stratégies et vulnérabilités », séminaire international "Navigating Difference: A Forum on US and European Approaches to Immigration. Past and Present in Belgium, Italy and the US", avril 2011, UCL

nant pour le qualifier « d'adulte »

⁸ J. Mazzocchetti : Op. Cit.

⁹ Préface de Bourdieu Pierre dans Sayad Abdelmalek: *"La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré"* de Liber, Seuil, 09/1999.

¹⁰ P. Jamouille : « Anthropologie de la précarité », cours de master en anthropologie, UCL, Louvain La Neuve, 2010-2011

¹¹ B. Beth: dans: *L'accompagnement des mourants en milieu hospitalier* Ed. Doin, 1986, p.158 explique que notre société occidentale basée sur l'efficacité et qui idéalise le corps jeune et en bonne santé, met de côté les malades qui en sont l'antithèse et tout ce qui rappelle le caractère temporel de la jeunesse et de vie. Il précise: *"Dans cette société de plus en plus matérialiste et individualisée, le malade incurable et le mourant sont progressivement mis à l'écart, réduits à un certain abandon. La science médicale qui ne fait que soigner paradoxalement produit aussi son lot de souffrances et d'exclusions."*

¹² La pauvreté dans laquelle beaucoup d'entre eux vivent les relègue dans des quartiers disqualifiés, souvent éloignés des centres urbains et limite leur possibilité de participer à des activités, de se déplacer, etc. La non-reconnaissance des diplômes est vécue comme une négation de leurs compétences. La maladie elle-même affaiblit, limite les possibilités d'activité sociale.

¹³ J. Furtos: « *Demande d'asile et rentalité, un paradigme de la précarité* », Les cahier de rhizome n° 37, 2009, pp. 9-11

¹⁴ M.R. Moro: *Nos enfants demain, pour une société multiculturelle*, Ed. O. Jacob, col Psychologie, Janv 2010,- p. 94-95.

¹⁵ Voir sur le site: <http://www.entraide.be/index.php?id=470>

plus maître de sa destinée et a sacrifié beaucoup sans que cela ne permette l'amélioration de sa situation.

Pascaline, originaire de la région des Grand Lacs, mère de famille, était une professionnelle reconnue dans son pays. Alors qu'elle est encore candidate réfugiée, elle me confie : « Qu'est-ce que je fais ici ? Je pense à mes enfants restés là-bas. Je me pose vraiment la question d'arrêter et de rentrer au pays. Là, je ne gagnerai rien mais au moins je serai heureuse et ferai le travail comme je l'aime, mes enfants seront près de moi, même si c'est pour mourir là-bas. »

LE DÉSESPOIR DES REFUSÉS

Pour mieux comprendre les enjeux et les défis des politiques d'asile et de migration, cherchons maintenant à nous approcher de ce qui se cache derrière ces mots : des parcours de vie de personnes bien réelles. Depuis plus de quinze ans, je rencontre de nombreux candidats réfugiés, tant via des associations proches de "Vivre Ensemble" et d'associations du Namurois que quotidiennement, au cours de mon travail d'infirmière à l'hôpital et d'ensei-

gnante dans une école multiculturelle. Il ne s'agit pas, en racontant quelques-unes de leurs histoires, de les réduire à une position victimaire et de vulnérabilité mais d'amorcer, à travers ces exemples, la compréhension de ces situations et des processus socio-politiques plus globaux qu'elles révèlent. Cela nous permettra aussi d'y chercher des lignes directrices pour nos actions de lutte contre l'exclusion et pour le respect des droits humains.

« Avant, j'étais une professionnelle reconnue, maintenant je ne suis plus rien. Je suis juste quelqu'un qui attend ».

Pascaline (*supra*) a juste 40 ans. Elle est arrivée en Belgique il y a sept ans, par le biais de l'immigration clandestine, pour échapper à la violence de la région où elle travaillait. Lorsque la menace s'est faite trop pesante, elle s'est enfuie

avec la plus jeune de ses filles, sans rien dire à personne, même pas à ses deux aînés qu'elle avait mis à l'abri des conflits chez des membres de sa famille, dans une province éloignée. Pascaline, qui menait une vie confortable, a tout perdu : son mari a été tué dans un bombardement, sa maison pillée par les rebelles. Elle est arrivée en Belgique avec, pour tout bagage, quelques vêtements et son diplôme. Elle espérait recevoir rapidement un statut de réfugiée, faire valoir son diplôme, travailler et pouvoir faire venir ainsi ses deux aînés restés au pays. Mais les démarches ont traîné

plus de six ans. Durant cette longue attente, elle a vécu dans une ILA (Initiative Locale d'Accueil du Centre Publique d'Action Sociale) avec sa plus jeune fille sans avoir le droit de travailler et avec l'obligation de demander l'autorisation pour chaque activité qu'elle désirait entreprendre. Cette situation, acceptable quelques semaines, est devenue insupportable au fil des mois et des années. Son diplôme, emporté comme un bien précieux, n'a pas été reconnu. Elle souffre de cette situation qui lui confisque l'essentiel de ce qui lui permettait d'être fière : une famille, son autonomie, un travail valorisant, une formation. « Avant, j'étais une professionnelle reconnue, maintenant je ne suis plus rien. Je suis juste quelqu'un qui attend ».

Au bout de six ans, après de multiples démarches et de nombreux refus, elle obtient enfin le droit de vivre en Belgique. Mais elle ne l'obtient pas parce que les dangers et les souffrances vécues sont entendues, ni même parce que l'État reconnaît la légitimité de sa présence après une si longue attente. Elle l'obtient pour raison humanitaire, parce qu'elle est atteinte d'une maladie incurable. La renvoyer serait la condamner à

mort car les traitements qui lui sont nécessaires n'existent pas dans son pays. La mort annoncée apparaît soudain comme un Graal. Elle est enfin autorisée à vivre ici et à réunir ses enfants. Mais des pans entiers de sa vie, beaux moments comme moments cruels, ses compétences, son savoir, tout ce qui fait pour elle sa dignité, n'a pas de place pour être dit, n'a pas de place ici⁵. Elle est réduite à l'état de femme malade.

Nasser n'a obtenu aucune reconnaissance des droits qu'il revendique mais obtient le droit de rester en qualité de "corps souffrant".

J. Mazzocchetti, au cours du colloque sur les migrations⁶, rapporte l'histoire de Nasser. Il est arrivé en Belgique à l'âge de 17 ans. Il n'est cependant pas pris en charge comme mineur non accompagné mais placé en centre d'accueil en qualité d'adulte⁷. Il n'a donc pas été scolarisé et n'a pas eu droit à un tuteur pour l'accueillir et le conseiller. Nasser vient de Côte d'Ivoire, un pays en guerre, mais se dit Burkinabé car sa famille est originaire du Burkina, "la terre de ses ancêtres". Il ne sait ni lire ni écrire et ne connaît personne en Belgique capable de l'aider efficacement à établir son dossier. Il lui est donc impossible de maîtriser adéquatement les règles du jeu qu'implique une procédure de demande d'asile. Il entreprend plusieurs démarches,

s'adapter sans renoncer à ses racines. Plusieurs d'entre elles sont des associations de migrants qui nous aident à comprendre la complexité de leurs réalités et inversent ainsi la logique de "l'aide" à sens unique.

C'est l'ensemble de ce travail multifocal, du micro-local jusqu'au travail international, qui montre qu'un accueil plus humain et respectueux est possible et souhaitable et qu'il est aussi important pour le bien des valeurs que nous défendons, pour notre bien à tous.

Christine Dubois-Grard
Vivre Ensemble Education



¹ J. De Munck, *Les insécurités sociales : transformation du rapport à la norme*, cours de santé mentale en contexte social : multiculturalité et précarité, UCL, 12 mars 2010

² F. Affergan: *Exotisme et altérité. Essai sur les fondements d'une critique de l'anthropologie*, Paris, PUF, 1987, p. 46-50

³ J. Mazzocchetti : « Les migrations Afrique-Europe : fermeture des frontières, nouvelles stratégies et vulnérabilités », séminaire international "Navigating Difference: A Forum on US and European Approaches to Immigration. Past and Present in Belgium, Italy and the US", avril 2011, UCL

⁴ J. Mazzocchetti : Op. Cit.

⁵ C. Grard : *Transformation de la parentalité dans des familles de la région des Grands Lacs: Mères seules en exil*, travail non publié, réalisé pour le cours de P. Jamouille: anthropologie de la précarité, UCL 2011, p. 6

⁶ Mazzocchetti : Op. Cit.

⁷ Des examens biométriques pratiqués alors ont déterminé un âge osseux supérieur à 17 ans. Malgré toute l'imperfection de ce type de mesure, ce critère sera détermi-

contre la pauvreté et l'exclusion sociale ? Où et comment agir pour mettre plus d'équité et pour rendre droit ?

La réponse ne peut être que multiple et multifocale, comme le sont d'ailleurs les situations des candidats réfugiés et les réalités des lieux dans lesquels ils vivent. C'est sans doute dans leurs propres mots, qui traduisent leurs difficultés et plus encore leurs revendications, que des pistes sont à chercher. C'est à partir de ces mots et de ce qu'ils sous-entendent que nos actions doivent être réfléchies.

J'en pointe ici quelques-uns, la liste n'est bien sûr pas exhaustive : travail, citoyenneté, participation, reconnaissance, dignité, respect, droits. Ce sont des mots qui sous-entendent l'envie de vivre pleinement ici et de s'investir sans avoir à renoncer à qui l'on est.

Toute initiative qui passe le filtre de ces quelques mots ouvre sans doute un chemin qui permet de « remplacer peu à peu le sentiment de cassure, de rupture si douloureux par un sentiment de pérennité, de continuité qui permet une véritable intégration »¹⁴ et la reconstruction d'un projet de vie tourné vers l'avenir.

Des interpellations citoyennes, personnelles ou en groupes, du monde politique local, régional, national et européen sont indispensables, pour demander une politique d'accueil claire et univoque qui respecte et protège les droits humains et non pas seulement vise à en éviter les abus, un traitement respectueux des personnes, la reconnaissance des parcours et de l'expérience, l'octroi d'un permis de travail dès l'arrivée, etc.

Il est aussi indispensable qu'au niveau local, un accueil chaleureux soit mis en place par des personnes curieuses de connaître l'autre et de le rencontrer, qui puissent entendre ce qu'il a à dire, prendre en compte ses projets et envisager sa présence comme une richesse. De multiples initiatives qui travaillent contre l'exclusion, la marginalisation vont dans ce sens. Elles tentent de construire du "vivre ensemble" et veillent au respect des droits et de la dignité des personnes à travers un travail de proximité.

Action Vivre Ensemble en soutient quelques-unes, qui travaillent pour le droit à un logement décent, un travail, une formation, qui mettent en valeur des connaissances et de l'expérience, qui créent des lieux de rencontre et de croisement transculturel pour favoriser le travail de métissage nécessaire pour

mais n'arrive jamais à faire reconnaître la véracité de sa situation. La décision finale de l'office des étrangers est celle de son expulsion vers le Burkina où pourtant il n'a jamais vécu et ne connaît en réalité personne. Il a alors 21 ans. En désespoir de cause, pour dire sa détresse et supplier de pouvoir rester, il entame une grève de la faim qu'il maintient trente-six jours. La décision d'expulsion est pourtant maintenue. Épuisé et malade suite à sa grève de la faim, Nasser garde de nombreuses séquelles. Un recours pour raisons humanitaires est alors introduit et il lui est octroyé le droit de rester pour raison de santé. Nasser n'a obtenu aucune reconnaissance des droits qu'il revendique mais obtient le droit de rester en qualité de "corps souffrant".

Dradan et Lulja viennent du Kosovo. Je ne connais que peu de choses de leur vécu avant leur migration : un village pillé, des gens assassinés avec une extrême barbarie, des maisons incendiées, leur village rasé pour le faire disparaître de la carte du pays. Leurs versions de leur histoire sont fondamentalement les mêmes, mais ils ne la racontent pas deux fois de la même façon, et ne disent pas non plus, l'un et l'autre, exactement la même chose. La suspicion pèse donc sur la réalité de ce qu'ils disent avoir

vécu. Après les auditions, les fonctionnaires en charge de leur dossier supposent que Dradan et Lulja ne sont pas du village dont ils parlent. Leur demande d'asile est donc refusée. Ils doivent partir, "rentrer chez eux". Mais leur "chez eux" a été complètement détruit et tous deux sont hantés par ce qu'ils ont vécu.

Lulja ne dort plus et dire et redire les atrocités dont elle a été témoin la torture. Son mari se met à délirer, à avoir peur de tout et a des accès d'agressivité. Dans son délire se mêlent des pensées disparates d'ici et de là-bas et des flashes terrifiants. Le couple vacille. La santé mentale de Dradan se dégrade au point que son départ devient impossible. Il a besoin de soins psychiatriques. Le droit de séjour pour raisons humanitaires leur est alors accordé. Le malade mental, « l'homme devenu fou » est donc autorisé à rester alors que ce qui l'a rendu « fou » n'a pas été entendu, n'a pas été reconnu comme véridique.

Ces trois histoires bien différentes ont en commun le glissement d'une régularisation par le droit à une régularisation pour « raisons humanitaires ». Ce qui est reconnu n'est pas le trajet de vie, les motifs de la migration ni

même la volonté d'intégration, c'est la maladie. Comme l'explique J. Mazzocchi⁸, la raison humanitaire peut sans doute être vue comme la reconnaissance d'une commune humanité : « je suis touché par ce qui arrive à l'autre, je le reconnais humain comme moi parce que je suis moi aussi susceptible d'être malade ».

Mais cette régularisation autour du corps souffrant, autour d'être victime, est aussi le passage d'un droit politique à l'acceptation réductrice d'un individu, « par charité », puisqu'elle est la suite d'une non-reconnaissance des histoires de vie et d'une non-prise en compte des questions politiques qu'elles révèlent. Dans le même sens, Pierre Bourdieu, reprenant les idées développées par Abdelmalek Sayad, relève que cette réduction de l'autre à un état de malade, « en dépit de toutes les professions de foi humanistes, continue à nous empêcher bien souvent de reconnaître et de respecter toutes les formes de l'humaine condition. Ni citoyen, ni étranger, ni vraiment du côté du Même, ni totalement du côté de l'Autre, [le réfugié ainsi reçu] se situe [à] la frontière de l'être et du non-être social⁹ ».

Sa présence, considérée comme incongrue voire importune puisqu'il ne peut accéder légalement à aucun titre de reconnaissance officiel, n'est donc tolérée qu'à travers la maladie. Elle l'oblige par là-même à rester malade pour ne pas être expulsé, car le droit d'asile pour raisons humanitaires ne reste valable que le temps de la maladie.

D'autre part, en ce qui concerne notre société, cette prise en charge « charitable » soulage de la dérangement question des limites de notre capacité d'accueil et de respect des droits humains. Pourtant, fondamentalement, la marge dans laquelle ils sont confinés interpelle notre conception de la citoyenneté, de la nationalité, de l'égalité, de la relation entre les habitants et l'État et pose la question essentielle des limites mises dans l'application concrète de ce que nous appelons "la démocratie".

MALADIE, PRÉCARITÉ ET SENTIMENT D'EXIL

Pour chaque candidat, migrer est un acte d'espoir. Beaucoup cependant accumulent au cours de

leur parcours de nombreuses violences. Aux violences précédant la migration s'ajoutent un trajet parfois chaotique et dangereux, l'éloignement de leur famille, d'une partie de leurs enfants, la perte de proches, un accueil glacial et peu respectueux, la négation de ce qu'ils sont, de qui ils sont, des conditions de vie difficiles et peu à peu la perte du rêve qui a accompagné la migration.

Lorsque l'on parle avec ceux qui ont finalement obtenu un droit de séjour pour « raisons humanitaires », ce qui semble leur être le plus pénible, c'est le sentiment d'être réduit au statut de malade, d'assisté, de nécessiteux. Au-delà des difficultés économiques et de leurs conséquences sur la gestion du quotidien, ce qui apparaît dans les récits, c'est la difficulté de se débattre dans des contextes qui fabriquent une précarité qui les insécurise, ébranle leur image de soi et leur confiance en eux et en leur devenir¹⁰. Leur mal-être est leur seul sauf-conduit. Cette précarité, qui est bien plus que de la pauvreté, se développe en spirale à partir de cette notion d'assisté, autour de leurs problèmes de santé¹¹, de difficultés économiques et d'une mise à la marge de nombreux lieux d'intégration, ce qui les atteint dans leur vie sociale. Ils ont non seulement peu, voire très peu pour vivre, mais surtout, ils ont le sentiment d'avoir perdu une part

de ce qui fait d'eux des êtres humains, et ont peur de ne jamais récupérer pleinement leur dignité.

C'est cette peur et cette insécurité qui fait leur précarité. Ces réfugiés pour raisons humanitaires ne sont pas sûrs d'obtenir un jour une place à part entière dans notre société, un statut de citoyen qui, comme le dit J. Furtos, leur permettrait d'à nouveau "jouer à l'humain avec d'autres humains¹³". Dans ce contexte de maladie, de doute et d'insécurité sur leur place et leur possibilité de rester définitivement ici, il leur est difficile d'aller de l'avant dans la vie avec enthousiasme. C'est à ces questions de place, de droit et de citoyenneté que nos associations doivent chercher réponses.

QUELQUES PISTES

L'objet de cet article n'est pas d'interpeller sur les conditions de recevabilité d'une demande d'asile mais bien de rendre compte des souffrances qui résultent de certaines manières de traiter les candidats réfugiés, de la destruction de l'image de soi, de la désespérance et des situations extrêmes que cela peut induire. Cette inhumanité est en contradiction profonde avec les droits fondamentaux.

Quels sont dès lors nos rôles de citoyens et d'associations de lutte